



Minéraux stratégiques : De la mine aux véhicules électriques, 5 conditions pour que l'électrification ait meilleure mine

Questions et réponses
Décembre 2019

Condition 2 - Protection de l'environnement

Assujettir toute nouvelle mine à une évaluation environnementale et des consultations du BAPE—l'équivalent se fait déjà pour le nord du Québec; interdire toute exploitation minière à proximité des milieux écologiques sensibles, dont les eskers d'eau potable, et prioriser l'atteinte des objectifs d'aires protégées partout au Québec – il y a beaucoup de retard dans certaines régions, notamment le sud du Québec.

Q1 – Il y a déjà des consultations publiques obligatoires prévues dans la loi sur les mines pour tous les projets de moins de 2000 tonnes par jour (métaux) ou de 500 tonnes par jour (autres minéraux) — n'est-ce pas suffisant?

Non, ce n'est ni suffisante, ni souhaitable, à la fois sur les plans légal, social, environnemental et économique. Le cadre actuel met entre les mains du promoteur la responsabilité légale de consulter les populations touchées, incluant les Premières Nations, alors que cette responsabilité devrait relever de l'État et d'un organisme indépendant comme le BAPE. Le cadre actuel est imprévisible, arbitraire, nuit à la confiance du public et nuit à l'acceptabilité sociale des projets, voire de l'industrie dans son ensemble. Il ne répond pas aux meilleures pratiques et aux meilleurs standards. Les seuils de 500 et 2000 tonnes par jour sont arbitraires : ils ne tiennent compte ni des impacts réels des projets, ni de la fragilité des milieux et des écosystèmes dans lesquels s'insèrent les projets. De plus, les consultations actuelles placent les promoteurs miniers dans un conflit d'intérêt, ce qui nuit à la confiance du public: ils reçoivent les questions, donnent les réponses et envoient les comptes-rendus pour décision au ministre. Il n'y a pas d'indépendance, ni garantie d'impartialité. Si l'on prétend vouloir faire du Québec un leader mondial dans l'extraction responsable des minéraux stratégiques pour la transition énergétique et les énergies propres, on doit le faire de façon exemplaire avec des évaluations environnementales et des consultations publiques du BAPE pour toute nouvelle mine.

Q2 – Est-ce qu'une évaluation environnementale avec consultations du BAPE ne risque pas de tuer les petits projets miniers qui n'ont pas les reins assez solides?

Tous les projets miniers dans le nord du Québec sont déjà assujettis à une évaluation environnementale et des consultations équivalentes au BAPE; tous les promoteurs miniers respectent cette règle : on doit en faire autant dans le sud du Québec. Au final, si une entreprise n'a pas les reins assez solides pour faire une évaluation environnementale et des consultations du BAPE, l'État ne doit pas l'autoriser à opérer une mine, ni gérer des milliers de tonnes de résidus miniers qui contiennent des substances toxiques pour l'environnement, la santé, les eaux de surface, les eaux souterraines, et ce, pour des générations à venir. Ce ne serait pas responsable.

Q3 – Est-ce qu’une évaluation environnementale avec consultations du BAPE ne risque pas de nuire à la compétitivité du Québec?

Au contraire, le cadre actuel est imprévisible, arbitraire, nuit à la confiance du public et nuit à l’acceptabilité sociale des projets, voire de l’industrie dans son ensemble. Établir un cadre clair pour tous les projets assurera une plus grande prévisibilité, et ce, autant pour l’industrie que pour l’ensemble du public, les Premières nations, les municipalités, etc. La procédure d’évaluation par le BAPE est bien encadrée et limitée à 4 mois, et s’insère dans une procédure globale qui est elle-même bien encadrée et prévisible.

Q4 – Les consultations du BAPE ne risquent pas de nuire à l’acceptabilité sociale des projets miniers?

Au contraire, les citoyens se sentent généralement beaucoup plus rassurés par des consultations du BAPE. Le BAPE permet de valider, en toute transparence, les analyses des promoteurs, et de les bonifier au besoin. Il permet à la population de s’exprimer librement et de fournir aux décideurs publics des informations additionnelles et nécessaires à une décision éclairée. L’expérience démontre que les projets miniers qui passent par des consultations du BAPE en sortent bonifiés, améliorés, et obtiennent généralement une plus grande acceptabilité sociale. À l’inverse, les projets mal ficelés, mal préparés, qui tentent d’éviter les évaluations environnementales du BAPE, suscitent une forte mobilisation citoyenne, et doivent refaire leurs devoirs.

À titre indicatif : des neuf (9) projets miniers ayant passé par un BAPE dans le Québec méridional, seul un (1) a obtenu un avis négatif du BAPE, huit (8) ont obtenu les autorisations gouvernementales après bonification des projets. En contrepartie, des six (6) projets miniers qui ont tenté d’éviter des évaluations par le BAPE (ou l’équivalent pour le nord du Québec) ces dernières années, aucun (0) est en opération aujourd’hui, quatre (4) ont suscité une forte mobilisation citoyenne, deux (2) ont mené à des contestations devant les tribunaux; et les seuls deux (2) autorisés à ce jour ont fait faillite, ou sont sous le couvert de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, et ont connu des problèmes environnementaux.

Q5 – Le gouvernement fédéral vient de revoir à la hausse le seuil d’assujettissement à une évaluation environnementale des projets miniers, passant de 3000 à 5000 tonnes par jour – le Québec ne devrait-il pas en faire autant ?

Non, ce serait une grave erreur—le gouvernement fédéral évalue d’ailleurs revenir sur cette décision, qui s’est prise de façon précipitée dans un contexte préélectoral. Par ailleurs, les mines sont principalement de compétence provinciale et gérées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Suivant le principe d’autonomie des provinces et des territoires, il est donc logique et cohérent que les seuils fédéraux n’empiètent pas sur ceux des provinces et des territoires. La tendance au Canada va dans ce sens : la Colombie-Britannique, les territoires nordiques et les provinces de l’Atlantique ont tous resserrés et clarifiés les cadres environnementaux au cours des dernières années, notamment afin d’assurer une plus grande protection environnementale et une plus grande prévisibilité pour l’ensemble du public et l’industrie, mais également pour le respect des droits des Premières Nations, etc.

Si le Québec veut se démarquer comme un leader national et international dans l’extraction responsable des minéraux stratégiques visant la transition énergétique et les énergies propres, on doit le faire de façon exemplaire avec des évaluations environnementales et des consultations publiques du BAPE pour toute nouvelle mine. L’équivalent se fait déjà pour le nord du Québec, faisons-le aussi pour le sud du Québec.
